

Démarche : Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

Organisme : Bureau du séjour - pôle immigration professionnelle

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

</p>

<h1>Objet de la téléprocédure</h1>

<p>Cette procédure permet de déposer une demande de titre de séjour étudiant si vous ne faites pas partie des étudiants concernés par la téléprocédure nationale (ANEF).

Vous pouvez donc déposer votre dossier si vous êtes :

- Étudiant détenteur d'un visa court séjour - concours ;
- Jeune majeur non détenteur d'un visa ou d'un titre de séjour ;
- Étudiant détenteur d'une carte de résident de longue durée UE délivrée par un autre État membre que la France ;
- Étudiant en situation irrégulière.

La présente téléprocédure est développée par la Préfecture du Calvados.

La carte de séjour étudiant vous permet de séjourner en France pour y suivre des études.

Pendant la durée de validité de votre carte de séjour, vous êtes autorisé à travailler à temps partiel à hauteur de 60% du temps de travail annuel (sauf ressortissants algériens).</p>

<h1>Conditions d'utilisation</h1>

<p>Vous ne pourrez utiliser cette téléprocédure que si vous résidez effectivement dans le département du Calvados.

Les usagers résidant dans les autres départements ou à l'étranger sont invités à se référer à la préfecture ou l'ambassade de leur lieu de résidence.

<h1> Déposez votre demande en trois étapes</h1>

<p><u>Etape 1</u></p> : Collectez les pièces nécessaires à votre demande.

Pour connaître les pièces à fournir rendez-vous sur le site internet suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231></p>

<p><u>Etape 2</u></p> : Créez un compte démarches-simplifiées et complétez votre demande.

Il vous sera demandé de joindre des pièces justificatives sous format numérisé.

Le total des pièces jointes ne doit pas dépasser 100 Mo.

Les formats acceptés sont les suivants :

.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .csv, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png

<p><u>Etape 3</u></p> : Prise en compte de votre dossier.

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

Votre dossier sera ensuite vérifié. Vous recevrez éventuellement des demandes de compléments.

Vous serez ensuite convoqué(e) à la préfecture dès que possible pour la remise de votre récépissé et la prise de vos empreintes.

Infos et supports

Pour plus d'informations sur la réglementation en matière de titre de séjour étudiant et les pièces à fournir, consultez le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231>

En cas de difficulté avec l'outil démarches simplifiées vous pouvez contacter le site via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/contact>

Pour toute autre demande :

pref-etranagers@calvados.gouv.fr

Questions courantes

Je ne suis pas en mesure de fournir mon justificatif d'inscription car mon établissement est fermé où les inscriptions ne sont pas encore ouvertes?

Dans ce cas, ajoutez un commentaire décrivant votre situation et le motif de la poursuite de vos études.

Dès que vous aurez votre justificatif d'inscription, vous veillerez à le transmettre à la préfecture à l'adresse :

pref-etranagers@calvados.gouv.fr

Je vais bientôt finir mes études. Je dois encore effectuer un stage, passer une soutenance ou un examen mais mon titre de séjour se termine avant la fin prévue de mes études et je ne peux fournir une nouvelle inscription, que dois-je faire?

Dans ce cas, vous êtes invités à déposer une demande de renouvellement de titre de séjour, un récépissé étudiant vous sera attribué dans l'attente de la fin de vos études.

Je souhaite travailler au delà de la limite de 60% du temps de travail annuel, est-ce possible?

Cela est possible dans certains cas, pour plus d'information consulter le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>

Vous devrez dans ce cas adresser une demande à la plate-forme de la main d'œuvre étrangère.

Je souhaite obtenir une carte de séjour pluriannuelle, comment faire?

Une carte de séjour pluriannuelle d'une durée maximale de 4 ans peut vous être délivrée. La durée de votre carte est fixée en fonction de la fin prévue de vos études et de votre cursus. N'hésitez pas à ajouter un commentaire à votre demande pour préciser la durée attendue de vos études.

Je vais devoir effectuer un stage dans l'union européenne pendant mon cursus, faudra-t-il que je redemande un visa?

Non, depuis la loi du 10 septembre 2018, vous avez la possibilité de demander un titre de séjour "étudiant-programme de mobilité". Pour obtenir ce titre, il vous faut démontrer que votre cursus comprend un stage dans l'Union européenne. Ce titre de séjour vous permettra alors d'effectuer votre stage pour une durée maximale de 12 mois.

Je vais bientôt finir mes études et je souhaite travailler en France, que dois-je faire?

Si vous êtes titulaire du grade de master ou d'un niveau équivalent, vous pouvez solliciter une carte de séjour "étudiant en recherche d'emploi ou création d'entreprise" valable un an qui vous permet de trouver un emploi. Le dossier doit être déposé en ligne : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref14-titredesejour-changementdestatut>
Si vous avez déjà une proposition de contrat de travail, il convient de solliciter un changement de statut vers salarié (grâce au lien ci-dessus).

MENTIONS D'INFORMATION DU TRAITEMENT « téléprocédure démarches simplifiées »

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), le préfet du CALVADOS met en œuvre le traitement téléprocédure démarches simplifiées qui vise aux finalités suivantes :

- permettre aux usagers du Calvados le dépôt de pré-demande en ligne de titres de séjour.
- Ce traitement est basé sur la mission d'intérêt public du préfet. Il collecte les catégories de données suivantes :
- Données d'identification des personnes;
- Données relatives à l'examen de leur demande de titre de séjour ;
- Traces fonctionnelles;

Ces données sont conservées jusqu'à un an

Elles ne sont accessibles qu'aux personnes suivantes : [agents de la préfecture en charge des dossiers étrangers].

La fourniture des données est indispensable à la prise en charge du dossier. Aucune décision automatisée n'est effectuée.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement (sous certaines conditions, art.17 du RGPD), vous devez vous adresser au Correspondant du délégué ministériel à la protection des données de la Préfecture du CALVADOS, rue Daniel HUET - 14038 CAEN CEDEX 09, pref-donnees-personnelles@calvados.gouv.fr en joignant une copie de votre pièce d'identité. Conformément à l'article 21 du RGPD, vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant, en justifiant de raisons tenant à votre situation particulière. Ce droit s'exerce de la même manière.

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

Ce traitement est contrôlé par le délégué ministériel à la protection des données du ministère de l'intérieur (Délégué ministériel à la protection des données - Ministère de l'intérieur - Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08). Vous pouvez aussi déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07). »

ORGANISME DE RATTACHEMENT

Organisme de rattachement

Indiquez ici votre établissement d'accueil.

Exemple : UFR Droit, UFR STAPS, etc.

ETAT CIVIL

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Nom d'épouse

Prénom

Date de naissance

Ville de naissance

Nationalité (Pays)

Adresse

Téléphone

Email

N° Etranger (AGDREF)

Numéro à 10 chiffres situé sur votre titre de séjour ou sur la vignette de validation de votre visa :

ex : 140 303 00 00 ;

990 180 00 00...

LANGUE

Langue habituelle ou maternelle

Autre(s) langue(s) parlée(s) ou lue(s)

J'atteste avoir une maîtrise orale (au moins élémentaire) de la langue française

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

SITUATION FAMILIALE

Situation familiale

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Célibataire

☐ Marié(e)

☐ Pacsé(e)

☐ Veuf(ve)

☐ Divorcé(e)

☐ Concubin(e)

Civilité du(de la) Compagnon(gne)

☐ Mme

☐ M.

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (Pays)

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

Si votre compagnon(gne) réside en France indiquer son numéro Etranger (AGDREF)

Numéro à 10 chiffres situé sur votre titre de séjour :

ex : 140 303 00 00 ;

990 180 00 00...

Si votre compagne(gne) réside à l'étranger indiquer son pays de résidence

ENFANTS

Nombre d'enfants

Nombre d'enfants possédant la nationalité française

Nombre d'enfants nés en France

Nombre d'enfant résidents en France

Enfant

Sexe

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (Pays)

Adresse

Scolarisé

Cochez la mention applicable

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

☐ Oui

☐ Non

Date de 1ère scolarisation

Etablissement scolaire

Classe actuelle

Exemples : CM1 - 6ème...

Sexe

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (Pays)

Adresse

Scolarisé

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Date de 1ère scolarisation

Etablissement scolaire

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

Classe actuelle

Exemples : CM1 - 6ème...

Sexe

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (Pays)

Adresse

Scolarisé

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Date de 1ère scolarisation

Etablissement scolaire

Classe actuelle

Exemples : CM1 - 6ème...

ATTACHES FAMILIALES EN FRANCE OU A L'ETRANGER

Attaches familiales

Indiquer ici toutes vos attaches familiales en France, dans votre pays d'origine ou à l'étranger.

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

Nom de votre père

Prénom(s) de votre père

Date de naissance de votre père

pays de résidence de votre père

Nationalité de votre père

Situation actuelle de votre père

Indiquez par exemple si votre parent vit toujours dans votre pays d'origine ou s'il est décédé.

Nom de votre mère

Nom d'épouse

Le cas échéant

Prénom(s) de votre mère

Date de naissance de votre mère

Pays de résidence de votre mère

Nationalité de votre mère

Situation actuelle de votre mère

Indiquez par exemple si votre parent vit toujours dans votre pays d'origine ou s'il est décédé.

Frères et soeurs

Indiquez ici les informations suivantes pour chacun de vos frères et soeurs :

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de résidence
- Nationalité
- Situation actuelle (Indiquez par exemple si votre parent vit toujours dans votre pays

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation
d'origine ou s'il est décédé)

Frères et soeurs

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (Pays)

Adresse actuelle

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (Pays)

Adresse actuelle

Civilité

☐ Mme



Nom

Prénom(s)

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité (Pays)

Adresse actuelle

CURSUS ETUDIANT

Cursus étudiant

Indiquez ici votre parcours scolaire et universitaire pour chaque année depuis votre arrivée en France en précisant :

- Année universitaire
- Etablissement d'enseignement supérieur
- Etudes suivies
- Résultats (Admis, ajourné, etc.)

Cliquez sur ajouter un élément pour "cursus étudiant" pour ajouter une année d'étude

cursus étudiant

Année universitaire

Exemple : 2017-2018

Diplôme Préparé

Exemple : Licence de droit

Etablissement

Exemple : Université de Caen, Ecole d'ingénieur de Caen, etc..

Résultats

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Admis

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

☐ Ajourné

☐ Redoublement

☐ Attente de résultats

☐ AJAC

Année universitaire

Exemple : 2017-2018

Diplôme Préparé

Exemple : Licence de droit

Etablissement

Exemple : Université de Caen, Ecole d'ingénieur de Caen, etc..

Résultats

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Admis

☐ Ajourné

☐ Redoublement

☐ Attente de résultats

☐ AJAC

Année universitaire

Exemple : 2017-2018

Diplôme Préparé

Exemple : Licence de droit

Etablissement

Exemple : Université de Caen, Ecole d'ingénieur de Caen, etc..

Résultats

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Admis

☐ Ajourné

☐ Redoublement

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

☐ Attente de résultats

☐ AJAC

ENTREE EN FRANCE

Date de la première entrée en France

Sous couvert

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Visa C

☐ Visa D

☐ Compostage

☐ Sans visa

SITUATION PROFESSIONNELLE

Situation professionnelle

Indiquez ici si vous occupez un emploi

Situation professionnelle

☐ Sans emploi

☐ Salarié

☐ avec CDI

☐ avec CDD

☐ en intérim

☐ promesse d'embauche

☐ non déclaré

☐ Autre

☐ commerçant

☐ entrepreneur

Employeur

Adresse de l'employeur

Téléphone

PIECES JUSTIFICATIVES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

☐ Justificatif de nationalité avec photographie (copie couleur) avec toutes les pages comportants des cachets d'entrée et de sortie

Passeport, carte consulaire, carte d'identité, etc.

L'original vous sera demandé lors de votre convocation en préfecture

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'état civil (copie couleur)

Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance, etc).

Ce document doit être légalisé ou apostillé en cas de convention bilatérale avec la France sauf s'il existe une dispense conventionnelle

L'original vous sera demandé lors de votre convocation en préfecture.

Pour savoir si votre acte doit être légalisé ou apostillé, rapprochez-vous de vos autorités diplomatiques.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif de domicile de moins de 6 mois

Exemples :

- Facture à vos noms et adresse (électricité, gaz, eau, téléphone fixe, internet fixe);
- bail de location ou quittance de loyer (sauf si vous êtes hébergé par un particulier);
- attestation d'hébergement en hôtel et facture du dernier mois;
- Si vous êtes hébergé en CROUS : Attestation définitive de résidence à demander à l'accueil de votre résidence ou par mail;
- Si vous êtes hébergé par un particulier, attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant avec facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet de l'hébergeant.

Attention la simple attestation d'hébergement n'est pas suffisante pour attester de votre résidence dans le Calvados, vous y joindrez alors tout document probant, bulletins de salaire, inscription universitaire, etc.

Vous pouvez retrouver un modèle d'attestation d'hébergement sur le site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39697>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'assurance maladie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Document de séjour si vous en possédez un

- Visa long séjour (visa D)
- Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) avec attestation de validation
- Carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention "Etudiant" ou "Etudiant-programme de mobilité" en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Justificatif d'inscription

Si l'inscription ne peut être produite lors du dépôt initial de la demande, une pré-inscription ou une admission, ou tout autre document de l'établissement d'enseignement justifiant de la poursuite des études, peut être produit dans l'attente. L'inscription définitive devra être produite dès obtention.

Justificatifs de la réalité et du sérieux des études

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter un ou plusieurs justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter un ou plusieurs justificatifs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pré-demande en ligne Carte de séjour Etudiant-Autre situation

☐ Ajouter un ou plusieurs justificatifs

Justificatif de vos ressources en France

Les ressources financières mensuelles doivent être au moins égales au montant de l'allocation d'entretien mensuelle de base allouée aux boursiers du gouvernement français (soit 615 euros en application de la décision du Ministère des affaires étrangères du 9 juillet 2003) pour l'année d'études.

En cas de ressources multiples justifiant le montant total de 615 €, veuillez joindre le justificatif de chacune des ressources.

Justificatifs bancaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces de justificatifs bancaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces de justificatifs bancaires

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces de justificatifs bancaires

Attestation de prise en charge

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces justificatives pour attestation de prise en charge

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces justificatives pour attestation de prise en charge

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces justificatives pour attestation de prise en charge

Ressources propres liées à un emploi

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter ici des pièces justificatives pour ressources propres liées à un emploi

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter ici des pièces justificatives pour ressources propres liées à un emploi

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter ici des pièces justificatives pour ressources propres liées à un emploi

Bourses et autres revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces pour Bourses et autres revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Ajouter des pièces pour Bourses et autres revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Projet professionnel et autres précisions

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si vous êtes doctorant

Attestation du professeur de thèse, précisant le sujet, l'évolution des travaux et la date prévisible de soutenance de la thèse, revêtue de sa signature et du cachet original de l'établissement d'enseignement.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Si votre cursus comprend un séjour dans un autre état de l'union européenne

Tout document émanant de l'établissement d'enseignement supérieur justifiant que le demandeur relève d'un programme de l'Union européenne (UE), d'un programme multilatéral comportant des mesures de mobilité dans un ou plusieurs États membres de l'UE ou d'une convention entre au moins deux établissements d'enseignements supérieur dans au moins deux États membres de l'UE.

Descriptif de votre projet professionnel

Motiver ici la raison de la poursuite de vos études en France.

ENGAGEMENT

Je déclare sur l'honneur que ma situation matrimoniale sur le territoire de la République Française est conforme à la législation française et que je ne vis pas en situation de polygamie/ de polyandrie sur le territoire français, et certifie l'exactitude des renseignements donnés dans le présent formulaire

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je suis informé(e) que les titres, actes d'état-civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour pourront faire l'objet d'une authentification auprès des autorités et organismes qui les ont émis.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je suis informé(e) que je suis susceptible de faire l'objet d'un contrôle aléatoire après la délivrance de ma carte de séjour s'il s'agit d'une carte de séjour pluriannuelle. Je m'engage également à informer la préfecture de tout modification dans ma situation au regard du droit au séjour

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Rappel : toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal